

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 100 (1974)  
**Heft:** 13

## **Wettbewerbe**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Les projets portant sur la rénovation et la consolidation de routes en 1975 devront être élaborés d'ores et déjà, les matériaux nécessaires devant être achetés cette année déjà. On retiendra de préférence les solutions comportant la mise en œuvre de laitiers des hauts fourneaux, de ciment, de cendres volantes et de graviers naturels. Ces solutions seront mises à exécution lorsque leur prix est inférieur à celui résultant de la mise en œuvre de bitume.

Par l'application de ces mesures, le ministère espère économiser 10 à 15 % de la quantité de bitume employée par ses services. En France, ce sont 3,5 millions de tonnes de bitume qui sont utilisées au total chaque année. Sur ce chiffre, 2,5 millions de tonnes sont destinées à la construction de routes, dont 1,615 million de tonnes par le ministère considéré et ses services.

Jusqu'ici, les quantités de bitume mises en œuvre par ledit ministère se répartissaient comme suit :

Autoroutes . . . . .	125 000 tonnes
Routes nationales et Routes urbaines . . . . .	500 000 »
Chemins départementaux . . . . .	530 000 »
Autres travaux . . . . .	460 000 »
Total . . . . .	1 615 000 »

Les mesures considérées, dont l'exécution est confiée aux chefs de départements et aux préfets, devraient permettre d'économiser quelque 200 000 t de bitume, de l'avis du ministère. Ces économies seraient complétées par celles qui sont prévisibles pour la construction de routes locales et privées.

## Assemblée générale de l'EOS

Lausanne, 21 mars 1974

Les centrales nucléaires et le prix de l'énergie ont été les thèmes principaux de l'allocution par laquelle M. J. Ducret, président du Conseil d'administration de la S.A. *L'énergie de l'Ouest suisse*, a ouvert l'assemblée générale. En ce qui concerne les premières, l'EOS a confirmé son intention de réaliser la centrale nucléaire de Verbois dès que le besoin s'en fera sentir. M. Ducret a souligné que la procédure s'est déroulée de façon parfaitement régulière et que l'EOS dispose de l'assurance du Département fédéral des transports et communications et de l'énergie que rien ne s'oppose désormais à l'approbation officielle du site de Verbois pour l'implantation de la centrale projetée. Il a relevé que l'EOS pratiquait depuis 5 ans déjà une politique d'information honnête et objective. Force est de constater que, dans l'état actuel du développement de la technique, aucune solution valable n'existe en dehors de l'énergie nucléaire pour couvrir les besoins en énergie. Or l'électricité fournit 15-16 % de l'énergie livrée en Suisse, sa consommation s'est accrue d'environ 6 % de l'exercice écoulé et elle représente une des seules possibilités de diminuer la part du pétrole (80 %) dans notre approvisionnement en énergie. Dans un avenir immédiat, la construction de centrales nucléaires représente la seule possibilité d'augmenter la production d'énergie électrique.

L'augmentation du prix du mazout (la centrale thermique de Chavalon produit autant de kWh que la Grande-Dixence), l'inflation, l'augmentation des taux de l'intérêt des capitaux, les exigences de la protection de l'environnement, la nécessité de recourir de façon accrue à l'auto-financement en vue de nouvelles constructions, tels sont les facteurs cités par M. Ducret pour expliquer les adaptations tarifaires auxquelles devront recourir dans les mois

à venir l'EOS et ses actionnaires distributeurs d'électricité. Il semble que le consommateur puisse s'attendre à une hausse de l'ordre de grandeur de 15 % du prix de l'énergie électrique.

On retire de cette assemblée l'impression que notre approvisionnement en électricité est assuré à l'avenir également, pour autant que les assurances concernant les centrales nucléaires se confirment malgré la pression de certains milieux, mais que cela sera à un prix considérablement majoré. En rapprochant ces considérations de la situation dans le domaine du pétrole, on voit se profiler une ère d'austérité, où le gaspillage n'a plus de place.

WL.

## Mise en service du gazoduc de transit Hollande-Suisse-Italie

Le 8 avril dernier, le conseiller fédéral W. Ritschard, entouré de nombreux hôtes hollandais, allemands, italiens et suisses, allumait la flammèche prouvant que le gaz naturel arrivait de Hollande à la station de pompage de Ruswil/LU. Bien que l'apport énergétique du gaz à notre pays soit faible, comparé à celui du pétrole, cet événement représente une étape importante dans la politique de diversification des sources d'énergie voulue par le Conseil fédéral.

Sur le plan technique, l'inauguration du gazoduc et la mise sous pression du tronçon aboutissant à Ruswil marquent l'achèvement d'un ouvrage remarquable, réalisé en 3 ans seulement, malgré un tracé parfois hérissé de difficultés. (Voir *Bulletin technique de la Suisse romande* des 14.4. et 24.11.73.)

Parallèlement à ces travaux se déroulait la pose du gazoduc du Rhône, ainsi que l'immersion de celui du Léman, tous deux servant à raccorder la Suisse romande au gazoduc de transit. Nous reviendrons sur ces diverses réalisations à l'occasion de la mise en service des ouvrages romands ces prochaines semaines.

## Carnet des concours

### Centre scolaire du Cycle d'orientation au Châble

#### Ouverture

Les Administrations communales de Bagnes et de Vollèges ouvrent un concours de projets pour les constructions scolaires du Cycle d'orientation au Châble. Ce concours est ouvert aux architectes établis depuis le 1<sup>er</sup> juin 1973 et ayant leur domicile professionnel dans les districts de Martigny et de l'Entremont, ainsi qu'aux architectes originaires des communes de Bagnes et de Vollèges ayant leur domicile professionnel dans le canton du Valais. Le jury est composé de Charles Zimmermann, architecte cantonal, en qualité de président ; Ernst Anderegg, Meiringen ; Joseph Iten, architecte municipal, Sion ; Willy Ferrez, président de la Commune de Bagnes ; Clément Monnet, président de la Commune de Vollèges. Une somme de 28 000 fr. est mise à disposition du jury pour l'attribution de cinq ou six prix. Une somme de 4000 fr. est mise en outre à sa disposition pour l'achat éventuel de projets. Le groupe scolaire projeté est destiné aux classes du Cycle d'orientation. Il sera construit en deux étapes, à savoir en première étape la salle de gymnastique et en seconde étape le bâtiment scolaire. L'aspect économique du projet aussi bien du point de vue des frais de construction que de l'entretien des bâtiments

importera au premier chef. Programme : dix salles de classes rectangulaires, salle de physique et de chimie, salle de sciences, salle de dessin, bibliothèque, économat, local de nettoyage, atelier pour le concierge, locaux de toilettes, salle de gymnastique, local d'engins, vestiaires, locaux de douches, toilettes, salle des maîtres, locaux de protection civile.

Renseignements (jusqu'au 30 juin) : Commission du Collège de Bagnes, Le Châble. Adresse pour l'envoi des projets : Secrétariat communal de Bagnes. Délai : 12 septembre 1974 (maquettes jusqu'au 20 septembre). Programme et plan de situation (5 fr.) à l'Administration communale. Documents, contre dépôt de 50 fr., au Secrétariat communal.

### **Collège primaire et halle de gymnastique à Cornaux — Concours de projets sur invitations**

#### *Jugement*

Le jury, composé de MM.

René Sauser, président du Conseil communal, Cornaux  
président du jury ;

Hans Murset, conseiller communal, Cornaux ;

François Niklès, président de la Commission scolaire,  
conseiller général, Cornaux ;

André Despland, conseiller général, architecte, Cornaux ;

Théo Waldvogel, architecte de la ville, Neuchâtel ;

Bernard Weber, architecte, intendant des bâtiments de  
l'Etat, Neuchâtel ;

Albert-E. Wyss, architecte, La Chaux-de-Fonds, mem-  
bre ;

Jean-Marie Boichat, administrateur du Gymnase cantonal,  
La Chaux-de-Fonds, délégué DIP (avec voix consultative),  
conseiller technique ;

René Blant, architecte de la ville, La Chaux-de-Fonds,  
suppléant,

s'est réuni le 29 mai 1974, à la Maison de commune de  
Cornaux (NE).

Après examen des sept projets présentés et du rapport de  
contrôle des projets et des cubes SIA effectué par un per-  
sonnel technique neutre, le jury décide d'attribuer les prix  
suivants, en plus de l'indemnité de Fr. 1000.— prévue à  
l'article 1.6 du programme :

1<sup>er</sup> prix : Fr. 4000.—, avec mandat d'exécution : « Idefix » :  
M. Robert Monnier, architecte SIA, diplômé  
EPFL, Neuchâtel. Collaborateurs : M. Fritz  
Althaus, architecte SIA, diplômé EPFZ, et  
M. Alain Humbert.

2<sup>e</sup> prix : Fr. 3000.—, « Grand Duduche » : SEMPA SA,  
Société de construction, Yverdon. Avec la parti-  
cipation de MM. A. et F. Dolci, architectes  
diplômés SIA, et leurs collaborateurs.

3<sup>e</sup> prix : Fr. 2500.—, « ABC » : VARIEL AG, Fertigbau-  
ten, Auw/AG. Atelier d'architecture : M. G. Per-  
renoud, architecte SIA, Le Landeron, M. M.  
Maire.

4<sup>e</sup> prix : Fr. 1750.—, « 2087 » : M. Robert-A. Meystre,  
architecte diplômé EAUG, FAS, SIA, à Neuchâ-  
tel.

5<sup>e</sup> prix : Fr. 1500.—, « Collcorn » : M. Raymond Pizzera,  
architecte, Neuchâtel. Son partenaire : M. Geor-  
ges Steffen.

6<sup>e</sup> prix : Fr. 1250.—, « Atrium » : M. Claude Rollier,  
architecte SIA, diplômé EPFL, Neuchâtel.

7<sup>e</sup> prix : Fr. 1000.—, « Logos » : M. Pierre-A. Debrot,  
architecte SIA, APFL, Neuchâtel.

Les travaux du concours seront exposés publiquement à  
la Maison de commune de Cornaux, salle n° 4, 3<sup>e</sup> étage,  
jusqu'aux dates ci-après :

Jeudi 20 juin, de 19 à 21 h. ; samedi 22 juin, de 10 à 12 h.

## **Congrès**

### **Créativité et innovation, un défi du monde aux capacités des ingénieurs**

*Barcelone, 6-10 octobre 1974*

C'est le thème du VI<sup>e</sup> Congrès international des ingé-  
nieurs organisé par la FEANI.

Sous-thèmes (« sections ») :

1. « La création technologique, activité éminente de  
l'homme. »
2. « Problèmes concernant la créativité et l'innovation dans  
l'enseignement. »
3. « Créativité et innovation dans l'industrie. »
4. « Implications socio-économiques. »

Programme et formules d'inscription : Secrétariat général  
de la SIA, service administratif, case postale, 8039 Zurich,  
tél. 01/36 15 70 (M<sup>lle</sup> Haldimann).

Délai d'inscription : *Fin juin 1974.*

Les auteurs de communications éventuelles sont priés  
d'envoyer un résumé de 150 mots sur formules spéciales à  
demander au Secrétariat général de la SIA.

Remise du texte complet (3000-5000 mots) jusqu'à fin  
juin environ.

*Les ingénieurs suisses qui participeront au congrès sont  
instamment priés de le faire savoir au Secrétariat de la SIA.*

### **Sessions de perfectionnement pour ingénieurs**

*Juin et octobre 1974*

La prochaine session traitera du calcul aux états limites  
des sections en béton précontraint, application du nou-  
veau règlement de béton précontraint. Elle aura lieu du  
17 au 19 juin 1974 (Egletons) ou du 28 au 30 octobre 1974  
(Lyon).

Ce cours a pour but de permettre aux ingénieurs et cal-  
culateurs en béton précontraint d'appliquer le calcul aux  
états limites au béton précontraint conformément au  
nouveau règlement qui vient de paraître. Une bonne  
connaissance du calcul classique est donc indispensable.  
De nombreux exercices seront traités par petits groupes.

*Programme* : Evolution des méthodes de calcul. — Conception  
probabiliste de la sécurité. — Notion d'état limite. — Caractères  
des matériaux employés. — Actions et sollicitations. — Définitions  
des sections. — Flexion, états limites d'utilisation, genres  
de vérification. — Flexion, état limite ultime de résistance. —  
Calcul des armatures passives. — Effort tranchant.

Responsables du cours : MM. Péra et Tuset (Département  
génie civil et urbanisme, INSA de Lyon).

*Renseignements pratiques et inscription*

1<sup>er</sup> stage (17-18-19 juin) : ce cours aura lieu à l'Institut  
universitaire de technologie d'Egletons (Corrèze).

2<sup>e</sup> stage (28-29-30 octobre) : ce cours aura lieu à l'INSA  
de Lyon.

Frais de participation : 900 Fr. fr., y compris les frais  
de cours, les recueils de conférence et les repas de midi.

Renseignements et inscriptions : Centre d'actualisation  
scientifique et technique (bâtiment 705), Institut national